

CODE DE CONDUITE EN MONTAGNE

Code adopté en vertu de la Loi sur la sécurité dans les sports. Le présent code s'applique à toute personne qui pratique un sport de glisse.

1. Conservez la maîtrise de votre vitesse et de votre direction. Assurez-vous d'être en mesure d'arrêter et d'éviter toute personne ou obstacle.
2. Cédez la priorité aux personnes en aval et empruntez une direction qui assure leur sécurité.
3. Arrêtez dans une piste uniquement si vous êtes visible des personnes en amont et si vous n'obstruez pas la piste.
4. Cédez le passage aux personnes en amont lorsque vous vous engagez dans une piste de même qu'aux intersections.
5. Si vous êtes impliqué dans un accident ou êtes témoin, demeurez sur les lieux et identifiez-vous à un secouriste.
6. Utilisez et portez en tout temps un système approprié de rétention de votre équipement.
7. N'utilisez pas les remontées mécaniques et les pistes si vous êtes sous l'influence de drogues ou d'alcool.
8. Respectez toute signalisation et avertissement et ne vous aventurez jamais hors piste ou sur des pistes fermées.

La pratique d'un sport de glisse comporte des risques inhérents que l'usage de bon sens et de prudence peuvent aider à diminuer. Pour une expérience enrichissante et sécuritaire, vous devez respecter en tout temps le Code de conduite en montagne et faire preuve de courtoisie envers les autres. Vous devez respecter toutes autres règles et signalisations affichées ou autrement indiquées par la station.

Soyez vigilants et respectez le code. C'est votre responsabilité!

L'abonné (ou le participant) reconnaît que la pratique d'un sport de glisse comporte des risques inhérents dont il doit être conscient, en acceptant les risques et assumant l'entière responsabilité pour tout dommage matériel ou corporel résultant desdits risques. Entre autres, et non-limitativement, les éléments suivants constituent des risques inhérents à la pratique d'un sport de glisse :

- les conditions climatiques changeantes;
- les changements dans le degré d'inclinaison de la pente;
- la présence d'obstacles naturels et la condition de la montagne. Toute condition naturelle de la montagne, telle la présence de fosses, crevasses et ruissaux, la présence de roches, de terre, d'espaces non recouverts de neige, la présence d'arbres, de repousses d'arbres, d'arbustes naturels et de souches, de même que tout autre obstacle naturel;
- la présence de glace et de plaque de glace;
- tout changement aux conditions de la surface skiable;
- toute collision avec un autre skieur ou tout autre personne;
- la présence de pylônes, poteaux et autres structures utilisés dans l'exploitation de la station de même que la collision avec ces éléments;
- l'utilisation des remontées mécaniques;
- la présence sur les pistes d'équipement mobile d'entretien des pistes, de véhicules d'urgence, de même que l'équipement de fabrication de neige.

Le contrat ayant donné lieu au présent billet de remontée mécanique (ou présent contrat de location) est assujéti aux lois en vigueur au Québec. Le détenteur du présent billet de remontée mécanique de même que l'émetteur conviennent d'élire domicile dans le district judiciaire de Hull, Québec et choisissent celui-ci comme étant le forum de toute réclamation, quelle qu'elle soit, découlant du contrat en vertu duquel le présent billet de remontée mécanique a été émis.

MOUNTAIN CODE OF CONDUCT

Code adopted under the Act respecting safety in sports. This Code applies to all persons practicing snow sports.

1. Remain in control of your speed and direction. Make sure you can stop and avoid any person or obstacle.
 2. Yield the right of way to persons downhill and choose a course that ensures their safety.
 3. Stop on a trail only if you are visible from above and if you are not obstructing the trail.
 4. Yield the right of way to persons uphill when entering a trail and at intersections.
 5. If you are involved in or witness an accident, remain at the scene and identify yourself to a first-aid attendant.
 6. Use and wear at all times a proper device to prevent runaway equipment.
 7. Keep out of the lifts and trails if your ability is impaired through use of alcohol or drugs.
 8. Obey all signs and warnings and never venture off the trails or onto a closed trail.
- There are elements of risk that common sense and personal awareness can help reduce. Regardless of how you decide to use the slopes, always show courtesy to others. Observe the Code listed above and share with others the responsibility for a great outdoor experience. You must obey all other rules and signs pertaining to any particular activity as marked out by the resort.

Know the Code. Be safety conscious. It's your responsibility!

The Ticket Holder recognizes, accepts and assumes the inherent risks of snow sliding sports such as skiing and snowboarding. The Ticket Holder assumes all risks of personal injury or any material damage resulting from said risks. Among others, the following lists the elements considered inherent risks to the normal practice of a snow sliding sport:

- Changing climatic conditions;
- Changes in the steepness of the slope;
- The presence of natural obstacles and any other natural features, such as ditches, crevices and brooks, rocks, earth, uncovered spots, trees, trees re-growth, natural bushes and stumps, and any other natural obstacle;
- Ice and ice patches;
- Any change to surface condition;
- Collisions with skiers or other persons;
- The presence of pylons, poles and any other structures used in the operation of the ski area and collisions with these elements;
- The use of ski lifts;
- The presence on the slopes of grooming equipment and emergency vehicles and snowmaking equipment.

The contract in virtue of which the present lift ticket was issued is subject to the laws in force in Quebec. The holder of the present lift ticket, as well as the issuer of said ticket, agree to elect domicile in the judicial district of Hull, province of Quebec and declare that same is the appropriate forum for any and all claims, of whatever nature, arising from the contract in virtue of which the present ticket was issued.

Make it YOUR Mountain

Fais-en TA montagne



CARTE DES PISTES / TRAIL MAP

201516

MONT STE MARIE



819 467-5200 | www.montstemarie.com



Pour informations au sujet de nos différents services :

- École de neige ext 203
- Groupes de ski ext 202
- Banquets et événements ext 163
- Réparation de ski ou planche ext 207

Venez visiter notre boutique : BIENVENUE À TOUS.

For more information on our many services:

- Snow School
- Ski Groups
- Banquets & Events
- Ski or Board Tuning

Come visit our Boutique : WELCOME EVERYONE.



Une avalanche de RABAIS

A Mountain of SAVINGS

Le mercredi des seniors inclut un coupon de 12\$ pour le dîner **39\$** Young at Heart Wednesdays includes a \$12 coupon for lunch

La CARTE PRIVILÈGE vous permet d'économiser 25 % sur le billet journalier, en plus de 3 visites gratuites. C'est une vraie aubaine! Après seulement 2 visites vous avez payé le coût de la carte.

59\$

+taxes

The PRIVILEGE CARD offers a 25 % discount on the daily lift ticket plus 3 free visits. It's a steal! After only 2 visits, you have paid for the cost of the card.

Commanditaires / Sponsors:



Mark Motors of Ottawa

CHEVAL BLANC

Élévation au sommet/Summit elevation: 1910' - 588m
Dénivelation/Vertical drop: 1313' - 403m



MONT STE MARIE

www.montstemarie.com

VANIER

Belvédère
Sudermann
Lookout



LÉGENDE / LEGEND

Parcours le plus facile
Easiest way down

Piste facile pour débutants
Easy trail for novices

Piste difficile pour intermédiaires
Difficult trail for intermediates

Piste très difficile pour avancés
Very difficult trail for advanced

Piste extrêmement difficile pour experts
Extremely difficult trail for experts

Piste de neige naturelle
Natural snow trail

Enneigement artificiel
Snow making

Aire de ski au ralenti
Slow ski zone

Zone de parc à neige
Snowpark zone

Zone d'apprentissage
Learning area

Information

Toilettes
Washrooms

Téléphone d'urgence
Emergency phone

Premiers soins
First Aid

Administration

Débarcadère
Drop off

Billetterie
Ticket window

Restaurant

Bar

Boutique
Gift shop

Réparation et location
Repairs and rentals

Zone de bosses
Moguls zone

École de neige
Snow school

DEA **AED**

Défibrillateur sur place
Defibrillator on site